



ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
En N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.
ON S'ABONNE
au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, GAND, OSTENDE), departure times, and fares for various classes (D'ANS à, BERL., DILIG., CH.-A-B., WAGG.).

ALLEMAGNE. — Francofort, 17 décembre.

On écrit de Hildesheim (Hanovre), le 12 décembre :
Hier, les soussignés ont eu l'honneur de présenter à S. M. le roi une déclaration portant les signatures de 600 citoyens habitants de cette ville, conçue en ces termes :
« Par la présente nous déclarons solennellement, que nous n'avons jamais approuvé et n'avons donné en aucune manière notre consentement aux démarches pour le maintien de la loi fondamentale de l'année 1833. faites près de la diète germanique par une partie des magistrats, des directeurs de la bourgeoisie, et des électeurs, et que ces démarches ont été faites exclusivement par ces personnes sans que nous en ayons eu connaissance et contre notre volonté. »
S. M. a daigné répondre entre autres :
« J'ai à vos chers concitoyens que cette nouvelle preuve de la confiance qu'ils placent en moi, me réjouit, quoique je n'ai jamais douté de l'amour sincère, de la fidélité et du dévouement des habitants de Hildesheim, et que je n'ai point mis cette démarche à leur charge; que je leur suis dévoué avec amour comme à tous mes fidèles Hanovriens et que tous mes efforts n'ont d'autre but que de les rendre tous aussi heureux que cela m'est possible. »
S. M. nous a donné aussi l'assurance de son intention de favoriser au plus tard au printemps prochain la ville de Hildesheim de sa visite.
Suivent les signatures.
— La Gazette d'Augsbourg parle d'une note de la diète envoyée à Londres, pour que la conférence se hâte de terminer l'affaire belge.
Le même journal dit, en date de Vienne, le 10 décembre, qu'on remarque un grand mouvement de courriers entre St-Petersbourg, Londres et Paris.

FRANCE. — Paris, le 20 décembre.

Après deux tours de scrutin, M. Dupin a été nommé président dans un scrutin de ballottage. Il a eu 183 voix et M. Passy 178. Il y a eu 5 voix perdues. Cette nomination de président est une des plus débattues qui aient eu lieu. En 1831, M. Girard de l'Ain ne fut nommé qu'à une voix de majorité, mais il fut nommé au premier tour de scrutin.
La coalition espérait écarter M. Dupin du fauteuil. Elle ne l'a pas pu, et ses efforts, qui ont été grands, ont été vains. Ainsi les opinions les plus opposées se sont en vain réunies pour faire échouer le vœu qu'avait formé le ministère. Ce qu'il y a eu de plus bizarre, c'est que les hommes qui, l'année dernière, votèrent pour M. Dupin, cette année ont voté contre lui pour renverser le ministère; et à leur tour, les hommes qui, l'année dernière, votèrent contre M. Dupin par répugnance pour quelques écarts de son humeur, cette année ont voté pour lui afin de soutenir le ministère. Cet état de choses, tout-à-fait étrange, est le résultat du trouble que la coalition a jeté dans les esprits et dans les situations. Personne à la chambre n'est plus à sa place naturelle, personne, excepté la gauche, au profit de laquelle il semble que tout le monde travaille d'un commun accord. (Débats).
— Le scrutin va s'ouvrir aujourd'hui sur la nomination du vice-président et des secrétaires. Voici les candidats qui seront portés par la coalition :
MM. Passy, Odilon-Barrot, Calmon et Duchâtel pour la vice-présidence, et MM. Dubon, Havin et Piscatory pour les places de secrétaires.
Il est à remarquer que M. Calmon se trouve également parmi les candidats présentés par le ministère pour la vice-présidence. Les autres candidats sont MM. Cunin Gridaine, Jacqueminot et Benjamin Delessert. Les candidats ministériels pour les places de secrétaires sont MM. Félix Real, Boissy d'Anglas, Bignon de la Loire Inférieure et de Las Cases.

La séance d'aujourd'hui nous fera voir si la coalition a maintenu l'attitude menaçante qu'elle a prise hier au moment de la nomination de M. Dupin. Nous croyons du reste que des motifs particuliers ont empêché plusieurs députés de donner leurs voix à M. Passy pour la présidence; mais qu'ils lui donneront pour la vice-présidence. Tout le monde reconnaît à M. Dupin une supériorité marquée sur M. Passy pour remplir les fonctions de président, et il a fallu des motifs politiques pour donner autant de voix au candidat de l'opposition.
— Les nouvelles de la santé de M<sup>me</sup> la duchesse de Wurtemberg continuent à être satisfaisantes. La dernière dépêche annonce que S. A. R. était arrivée à Pietra-Santa, à une journée de Pise, où elle était attendue vers le 15 décembre. M. le duc de Nemours n'arrivera pas dans cette ville avant le 21.
— Les actions de la Banque de Belgique n'ont pas éprouvé une baisse aussi forte que les autres valeurs de ce pays, elle

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 18 décembre, à l'Avondbode :
M. le baron Morlier ambassadeur de France, qui se proposait de quitter cette résidence, d'abord le 15, et en suite le 20 de ce mois, ne partira que dans les premiers jours de janvier. Des personnes bien informées prétendent que cette prolongation de séjour est en rapport avec la question hollandaise belge, attendu que ce diplomate a eu depuis quelques jours des conférences extraordinaires avec le ministre des affaires étrangères.
— Nous recevons, par courrier extraordinaire de Bruxelles, la lettre suivante, dont nous pouvons garantir l'exactitude.
« Notre gouvernement a reçu une note du gouvernement anglais, dans laquelle il est fait de fortes remontrances contre les armements de la Belgique. Cette note donne l'assurance positive qu'un seul coup de canon contre les troupes de la confédération ou toutes autres serait regardé comme une déclaration de guerre de la Belgique contre toute l'Europe et aurait pour résultat de faire perdre à la Belgique tous les avantages qui lui sont assurés par le traité du 15 novembre 1815 (les 24 articles). Cette note, conçue en des termes qui ne laissent le moindre doute ni la moindre incertitude, quant aux intentions de l'Angleterre, a frappé d'effroi les membres de notre gouvernement. » (\*) (Handelsblad.)
— On écrit de La Haye, le 20 décembre :
La seconde chambre des états-généraux, dans la séance d'aujourd'hui, a adopté le projet de loi pour couvrir les dépenses extraordinaires pour 1835, savoir : guerre, marine et paiement intégral des intérêts de la dette. La chambre s'est ajournée jusque vers la fin de février prochain.
— S. A. R. le prince d'Orange est parti aujourd'hui de grand matin de La Haye pour le quartier-général, dans le Brabant septentrional, où se trouve déjà le duc de Saxe-Weymar.

(\*) Nous ne croyons pas le moins du monde à l'existence d'une note semblable.
(Nota de l'Indépendant.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 21 décembre.

Le conseil des ministres s'est assemblé hier dans la journée et a pris à cœur la cause des industriels qui étaient arrivés avant-hier de Liège et de ses environs, ainsi que de Charleroi, etc. Des mesures pour assurer l'existence des divers établissements sous le patronage de la Banque de Belgique sont sur le point d'être arrêtées. M. Rothschild est, dit-on, intervenu dans l'intérêt du commerce. Le conseil des ministres s'assemblera de nouveau pour faire cesser définitivement l'état de souffrance où il se trouve.
— M. le ministre des finances, depuis le jour que la Banque de Belgique a suspendu ses paiements, s'est occupé exclusivement tous les jours de cette affaire importante.
— Plusieurs millions de francs en numéraire, venant de Paris, sont arrivés hier à la Banque de Belgique. Il a été payé pendant deux jours une somme d'environ 1,500,000 fr. Il paraîtrait qu'avec les sommes nouvellement reçues on paierait de suite un tantième pour cent sur les comptes courants qui se trouvent ouverts à cette banque.
— Six chefs d'établissements industriels de Liège, parmi lesquels il faut comprendre M. Cockerill, sont arrivés, nous assure-t-on, à Bruxelles, aussitôt qu'ils ont appris la suspension des paiements de la Banque de Belgique. Ils se sont rendus chez les ministres pour leur exposer leur situation, par suite de ce malheureux événement. Ils ont sollicité du gouvernement des mesures efficaces pour que trois mille de leurs ouvriers ne se trouvent pas spontanément sans ouvrage.

— MM. les directeurs des divers établissements de Liège, Charleroi et autres se réuniront en assemblée générale demain samedi à la Banque de Belgique. M. Alexandre, qui vient d'arriver, représente la maison de M. Cockerill de Seraing. Ils espèrent que les travaux pourront continuer comme par le passé.
— Un grand nombre de miliciens des divers régiments des années 1834 à 1835 viennent d'obtenir une prolongation de congé jusqu'au mois de mars prochain, sauf d'être rappelés en cas d'urgence.

Bruxelles, le 20 décembre. — (3 heures). La bourse semblait plus rassurée sans cependant qu'il y ait activité dans les transactions. Les cours fléchissent nominativement.
Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 54, 5 p. c. 98 A, 4 p. c. 89 P., 5 p. c. 69 1/2. Société Générale titres en nom fr. 808 P., certificats au porteur émission de Paris 1700 A; Société de Mutualité 1086 25 (108 5/8) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1040 (104) P.; Société de Commerce 1300 (130).
L'actif espagnol était beaucoup mieux, on le cote 15 3/8 A. avec peu d'affaires.
Il est question de signer une pétition à la chambre pour appuyer le projet que le gouvernement tient prêt depuis deux jours, projet ayant pour but de venir au secours du commerce et de l'industrie dans la crise actuelle.
Le cours de Paris n'est connu qu'après la cote, la baisse énorme sur nos fonds nationaux a produit la plus vive sensation.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.
Huile de colza et lin faible au comptant, à terme sans affaires; rien en graines grasses, tourteaux demandés.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE.

La séance est ouverte à midi et demi.
M. Verhaegen a la parole à l'ouverture de la séance. L'honorable orateur regrette le premier qu'il se soit élevé dans le sein de la chambre une question irritante, dans ce moment où les partis avaient un si grand besoin d'union. Mais ce n'est pas lui, ce n'est pas son parti, ce sont les adversaires qu'il combat, qui ont donné à la discussion une allure passionnée. Il ne combattait qu'une allocation; on a fait d'une question de chiffres, une question de parti. Il en est fâché, mais il n'en est pas responsable. Autant que qui que ce soit, l'honorable membre déclare, c'est bon catholique; il l'est peut-être beaucoup plus, dans l'acceptation du mot, que certains députés de la chambre, qui s'intitulent catholiques bien haut et bien fort. Mais il est ennemi des exagérations. Il ne sera jamais partisan du système exclusif; la vérité, la justice seule sera sa loi. Et pour prouver combien il apporte peu de prévention dans cette discussion, c'est que sous le roi Guillaume, il fut un des défenseurs les plus courageux du clergé. Mais alors le clergé était opprimé. Aujourd'hui, d'opprimé qu'il était, il est presque devenu oppresseur. Et ce sont là des tendances contre lesquelles on doit se garantir.
Un honorable membre a dit : Faites un appel au bas clergé, et vous verrez s'il ne donne point son assentiment à ces allocations. Ceci a été dit en réponse à un reproche que nous ayons formulé. En effet, nous avions vu la même protection, un luxe de gratification fait en faveur du haut clergé, sans que le bas clergé fut en rien aidé et protégé. Mais l'honorable membre a mal posé cet appel, il n'y avait rien de tel que les sommes affectées au voyage de M. le cardinal seront converties en un crédit spécial, mais avec les sommes que la législature, dans un haut sentiment d'humanité, a votées pour de malheureux et infirmes ecclésiastiques, alors vous verrez ce que répondra ce bon clergé, vous verrez



quel assentiment il donne à des générosités faites ainsi avec les

honorables orateurs entre maintenant dans la question de droit, et

L'honorable orateur après avoir longuement développé cette partie

On a accordé 45,000 fr. de gratification à un haut fonctionnaire ecclésiastique.

M. le président. Voici un amendement signé Gendebien :

M. le ministre de l'intérieur fait observer que si en France les archevêques

M. Gendebien s'étonne de ce que la clôture soit mise aux voix avant

M. Gendebien. Si on me retire la parole, j'en suis fâché. La chambre

La section centrale présentera sous peu son rapport sur le projet de loi

La section centrale présentera sous peu son rapport sur le projet de loi

LIÈGE, LE 22 DÉCEMBRE.

Quand on rapproche la phrase, relative à la Belgique, qui se trouve

La question belge est devenue, pour lui, une question de cabinet.

On connaît le servilisme de cette majorité; on connaît également

On lit dans le rapport de M. Dechamps sur le budget de l'intérieur

Depuis le Congrès jusqu'à aujourd'hui, toujours la majorité dans les

Des ministres du culte catholique, a considéré ces traitements, non

On nous défions M. Dechamps de prouver un mot de ce qu'il avance.

On a écorché lundi soir à la maison d'arrêt de cette ville, deux individus

On nous assure qu'on approvisionne en ce moment les forteresses

On écrit de Charleroi, le 15 décembre: On a écorché lundi soir à la maison d'arrêt

On compte sous le patronage de la Banque de Belgique environ quinze sociétés

Parmi les établissements qui relèvent plus ou moins de la banque de M. Gh. de Brouckere

Le haut fourneau de Venues; L'atelier de St. Léonard pour la construction des machines;

La verrerie de Charleroi; Les mines et fonderies de zinc; La Société de Luxembourg;

Une société assez nombreuse assistait hier soir au concert donné par M. Prume

Liège, le 22 décembre 1858. Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

à une moyenne de 22 francs, tandis que ce prix est de 35 fr. L'industriel qui a fourni

On voit par ce qui précède que les chiffres du Journal du Commerce correspondent

Les travaux de la section du chemin de fer d'Ans à la Meuse viennent d'être enfin adjugés

A l'occasion des nombreux changements de garnison qui ont eu lieu depuis quelque temps

Nous sommes informés que, par suite du grand nombre de militaires qui arrivent à Liège

Par arrêté du 17 décembre 1858, M. le ministre des travaux publics, vu le rapport

Le gouvernement vient de décorer plusieurs professeurs des universités de l'état.

On propose au budget de nommer deux vérificateurs des décaes et d'accorder à chacun

Nous voyons avec plaisir figurer au budget présenté par la commission

La Banque de Belgique ayant obtenu un sursis à la condition d'administrer

Nous avons pris connaissance des statuts projetés pour l'érection d'une banque

Dans les recouvrements que fait la Banque de Belgique, elle accepte ses billets

On écrit de Charleroi, le 15 décembre: On a écorché lundi soir à la maison d'arrêt

On compte sous le patronage de la Banque de Belgique environ quinze sociétés financières

Parmi les établissements qui relèvent plus ou moins de la banque de M. Gh. de Brouckere

Le haut fourneau de Venues; L'atelier de St. Léonard pour la construction des machines;

Une société assez nombreuse assistait hier soir au concert donné par M. Prume

Liège, le 22 décembre 1858. Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

En réponse à la lettre que vous m'avez écrite sous la date d'hier, N° 8558

Messieurs, vous avez fait connaître, par la voie de votre journal d'hier

Ce 22 décembre 1858. Messieurs, vous avez fait connaître, par la voie de votre journal d'hier

BANQUE LIEGEOISE ET Caisse d'Epargnes.

L'administration a l'honneur d'informer qu'à partir du 2 janvier prochain

ETAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 21 DÉCEMBRE. Naissances: 5 garçons, 4 filles.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE. Dimanche 25 décembre 1858, abonnement courant, la JUVIE, grand-opéra.

THÉÂTRE DU GYMNASIUM. Lundi 24, la 1re représentation de la PRIMA DONA, vaudeville.

ANNONCES. BAL le 25, FÊTE DU NOEL, à la grande SALLE du MOULIN

BON VIN du pays, à 18 et à 26 cens la bouteille, Hors-Château, 24,

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.



ON DEMANDE UN BON JARDINIER, pour un Château à proximité de Liège, Quai de la Sauvenière n. 14. 1770

On DEMANDE pour un PENSIONNAT de Liège, un MAITRE D'ETUDES, d'un âge mûr et ayant de l'éducation et de la tenue. S'adresser au bureau de cette feuille. 1771

A LOUER un BEAU QUARTIER et une CHAMBRE, ayant une vue fort agréable, rue Ste.-Ursule, n° 889. 1051

DEPOTS D'EAU DE COLOGNE, 1<sup>re</sup> qualité (très-merveilleuse), distillée avec essence de roses, musquée, etc. La bouteille 1 fr., 6 en une fois pour 5 fr. 25 c. chez TIXHON, ph. à St-Severin, n° 575, et chez RUELLE, ph. près de la porte d'Amersœur, n° 585 bis.

**M<sup>me</sup>. DUPLOUY-PIRARD,**  
RUE DE LA REGENCE, N° 8,

Vient de recevoir de la Suisse un beau CHOIX DE MOUSSELINE BRODÉE et de RIDEAUX à riche bordure, grande largeur. Elle a aussi de très-beaux TAPIS de pieds et d'escaliers ou descente de lit. Son magasin est très-bien assorti de tout ce qui concerne l'ameublement. 1760

A LOUER pour le 1<sup>er</sup> mars prochain UNE BELLE MAISON, n. 193, sur la Fontaine, près du Pont-d'Avroy, s'y adresser l'après midi. 1666

**A VENDRE**

POUR

**CESSATION DE COMMERCE;**

DRAPS en toute qualité et une partie de COUPONS en-dessous du prix, au n° 27, rue derrière St.-Thomas.

A VENDRE UNE BELLE MAISON située quai de la Sauvenière, à proximité de la salle de Spectacle.

Cette maison, bâtie avec soin, réunit à la solidité une distribution des plus commodes, elle se compose de plusieurs beaux salons, place à manger, cuisine, cour, remise et couries.

S'adresser quai de la Sauvenière, n° 56. 1520

**A VENDRE.**

1<sup>re</sup> une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément.

2<sup>de</sup> DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques.

S'adresser place St.-Denis, n. 637.

**LES MAUX DE DENTS**

Les plus aigus, sont calmés subitement par l'EAU du docteur O'MEARA qui détruit la carie et raffermi les gencives. Dépôt, à Liège, chez M. ALBERT, pharmacien, et à Verwiers, chez M. L. ETIENNE. 1635

PAR ACTE PASSÉ DEVANT M<sup>e</sup> BIAR, NOTAIRE A LIÈGE, LE 19 DÉCEMBRE 1858,

**UNE MAISON,**

Portant le n. 556, avec cour et 2 écuries, le tout ne formant qu'un ensemble situé au commencement du faubourg St.-Gilles, à Liège, a été ADJUGÉ provisoirement au prix de frs. 12,500

Aux termes des conditions de la vente, toute personne solvable peut SURENCHÉRIR lesdits IMMEUBLES d'un 10<sup>e</sup> jusqu'au 29 du même mois, à midi, par une déclaration à faire au pied de la minute. 1767

**VENTE**

DE

**MEUBLES**

POUR CAUSE DE DÉPART.

LE JEUDI 27 DÉCEMBRE 1858, à midi précis

et les jours suivants à la même heure, s'il y a lieu, il sera vendu à l'encan, en la maison enseignée du GRAND-SANS-SOUCIS, au faubourg Vivegnis, n° 284 à Liège, par le ministère de M<sup>e</sup> DEBEFVE, notaire,

**tout le mobilier**

qui s'y trouve, consistant en tables, bancs, chaises, armoires, buffets, comptoirs, lits, literies, cuivres, étain, verres de toutes qualités, deux pompes à bière, trois poêles dont un à colonne, gravures, quinquets à gaz et autres, un billard avec ses accessoires, mille bouteilles de vin de Bourgogne, Bordeaux, Rhin, Moselle et du pays, une pièce de Bordeaux en cercle, bières et liqueurs de différentes qualités; plus, une quantité d'autres objets, dont le détail serait trop long.

ARGENT COMPTANT. 1770

**Vente AUX ENCHÈRES,**

SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

JEUDI 27 DÉCEMBRE 1858, à 10 heures du matin, au bureau de la Justice-de-Paix du quartier Sud et Ouest de la ville de Liège, rue d'Amay, M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire procédera

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

ENSEMBLE ET ENSUITE SÉPARÉMENT; 1<sup>o</sup> d'une

**GRANDE MAISON,**

SISE FAUBOURG ST-LAURENT A LIÈGE, COTÉE 1131, avec cour, remises, écuries, citerne, annexes et dépendances, joignant l'hôpital militaire et louée à l'administration dudit hôpital moyennant 1000 francs l'an.

MISE A PRIX

**16,188 francs.**

2<sup>o</sup> d'une

**AUTRE MAISON,**

nouvellement bâtie avec jardin et remise au bout, contigue à la précédente, tenue en location par ladite administration à raison de 650 fr. de loyer l'an.

MISE A PRIX

**10,000 francs.**

S'adresser pour connaître les conditions audit notaire en son étude, rue Ste-Croix, n° 864. 1772

LE SAMEDI 29 DÉCEMBRE courant, à 11 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

UNE

**Maison de Commerce**

Sise à Liège, rue Chaussée des Prés, portant l'enseigne de la Chatne et es n° 370 et 371. 1735

A SURENCHÉRIR

**LES MAISONS**

ET

**pièces de terrains**

Situés à Longdoz, commune de Liège, ont été adjugés le onze de ce mois, devant le notaire PAQUE, savoir:

- 1<sup>er</sup> lot. — LA MAISON n° 218, et 5 PARCELLES DE TERRAIN, de 15 ares 26 centiares au prix de fr. 5000.
  - 2<sup>e</sup> lot. — UN COTILLAGE de 10 ares 58 centiares « 1150.
  - 3<sup>e</sup> lot. — Idem de 8 ares 45 centiares « 950.
  - 4<sup>e</sup> lot. — UNE HOUBLONNIÈRE de 30 ares 62 centiares « 4000.
  - 5<sup>e</sup> lot. — Idem de 55 ares 82 centiares « 4000.
  - 6<sup>e</sup> lot. — 2 ares 92 centiares et 48 centiares en deux pièces séparées par la ruelle Latour « 470.
  - 7<sup>e</sup> lot. — Environ 16 ares de prairie à Retinne « 140.
  - 8<sup>e</sup> lot. — 9 fr. 11 centimes de rente du par Germay et Delfosse, de Jupille « 145.
  - 9<sup>e</sup> lot. — Idem « 145.
  - 10<sup>e</sup> lot. — 6 fr. 8 centimes de rente due par E. Maigret, à Grivegnée « 80.
- L'on peut jusqu'inclus le 26 du même mois, à midi, les surenchérir d'un 20<sup>e</sup>. en en faisant la déclaration devant ledit notaire PAQUE. 1727

**SEMINAIRE EPISCOPAL DE LIÈGE.**

LUNDI 7 Janvier 1859, à 10 heures du matin,

La commission administrative du séminaire, fera procéder par le ministère de M<sup>e</sup> DE BEFVE, notaire à Liège,

A LA LOCATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**DE LA FERME**

NOMMÉE BERNARD FAGNE,

SITUÉE A SAINT-ROCH, COMMUNE DE FERRIÈRES,

Canton de ce nom,

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation en très bon état avec jardin, prés, terres, vergers, bois, pâtures, réservoirs, etc., le tout d'une contenance d'environ 53 bonniers, ancienne mesure, et ne formant qu'un ensemble.

L'adjudication aura lieu à ladite ferme, à St-Roch, au jour et heures ci-dessus indiqués.

S'adresser pour connaître les conditions au bureau de la recette du séminaire, Cloîtres St-Paul, et en l'étude du notaire DE BEFVE, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège. 1702

**PAR SUITE DE DECÈS**

A CÉDER DE GRÉ-A-GRÉ

UN DROIT D'EXPLOITATION DE MINE DE FER en plein rapport, sous 50 bonniers environ, situés à Jehansfer, près Chaudfontaine: le minerai est riche et abondant, il s'extrait avec facilité et est d'un transport peu coûteux, étant à proximité de deux grandes routes et de la rivière d'Ourthe.

S'adresser à M<sup>e</sup> BOULANGER, notaire à Liège, rue Hors Château, n. 56. 1700

JEUDI, 3 JANVIER 1859, à dix heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ,

en l'étude et par le ministère du notaire OPHOVEN, à la requête du Directeur-Gérant la Société des Charbonnages de Herve,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DES

**IMMEUBLES**

CI-APRÈS,

SITUÉS A JOSÉ, COMMUNE DE BATTICE.

PREMIER LOT. — Une MAISON, grange, fournil, étables, écuries, avec cour et un jardin y annexés contenant 15 ares 80 centiares occupée par le sieur Collette, joignant à Petit-Bois.

DEUXIÈME LOT. — Une PRAIRIE, restant de l'assise, cont. 90 ares 51 cent. joignant à Petit-Bois et Piedbœuf.

TROISIÈME LOT. — Une PRAIRIE, appelée Pré aux chevaux, contenant 45 ares 20 cent., joignant aux enfans Xhauffaire de Liège.

QUATRIÈME LOT. — Une PRAIRIE nommée l'Enclos contenant 75 ares 75 cent., joignant aux dits enfans Xhauffaire et à Jean-Gérard Xhauffaire de José.

CINQUIÈME LOT. — Une TERRE ci-devant prairie, entourée de haies, dite l'Enclos Anne Colau, joignant aux incurables, à Servais Grisard et aux dits Xhauffaire, cont. 97 ares 20 cent.

SIXIÈME LOT. — Une PIÈCE DE TERRE cont. un hectare 28 ares 50 cent., située sur la campagne de José, joignant au comte de Lannoy, à Toussaint Moise et à Dandron.

SEPTIÈME LOT. — Une PIÈCE DE TERRE, au même lieu, cont. 43 ares 25 cent., tenant à Petit-Bois et à Xhauffaire.

HUITIÈME LOT. — Une idem cont. 47 ares 40 cent., joignant à Petit-Bois et à Grisard.

S'adresser pour les conditions, en l'étude de M<sup>e</sup> OPHOVEN, notaire à Herve.

**Prisons de Liège.**

**READJUDICATION**

Le LUNDI 24 DÉCEMBRE, à 11 heures du matin, Par devant la Commission Administrative de la Maison de sûreté Civile et Militaire de Liège, siégeant à l'hôtel du gouvernement provincial,

IL SERA PROCÉDÉ

A LA

**RÉADJUDICATION DE LA FOURNITURE,** de la VIANDE et de la GRAISSE DE BOEUF, la VIANDE DE VEAU et le CHARBON DE TERRE, nécessaires à ladite maison de sûreté pendant l'année 1859.

Les soumissions timbrées et cachetées devront être remises avant 10 heures; passé ce tems, elles ne seront plus admises.

On peut prendre connaissance du cahier des charges à l'hôtel du gouvernement, 5<sup>e</sup> division.

Liège, le 17 décembre 1858.

Le vice-président, Le secrétaire,  
DEWANDRE, E.-V. GODET.

**Navigation Régulière,**

ENTRE

**ANVERS et le LEVANT,**

AU MOYEN DES NAVIRES BELGES SUIVANS :



En CHARGE pour CONSTANTINOPLE se chargeant des marchandises pour Smyrne et la Mer Noire:

Le navire JEAN DE LOQUENGHEN, capitaine PETERS, départ fixe le 5 janvier, ou plutôt si la navigation menaçait d'être interrompue.

Le navire LA VILLE DE BRUXELLES, capitaine LORGRAGER, départ le 10 février.

Le navire Progrès, capitaine J. F. P. SHIT, départ 10 mars. (Ce navire a fait le trajet en 53 jours.)

Le navire LA BRUXELLOISE, capitaine DE VRIES, départ 10 avril.

Ces navires seront remplacés, si par des événements imprévus, ils venaient à manquer. S'il se présentait une forte partie de marchandises pour Smyrne, le navire qui la prendrait y touchera.

S'adresser pour plus amples informations: A ANVERS, à M. H. SERIGIERS, consignataire, affreteur.

A CONSTANTINOPLE, à M. J. J. LE MOINE, consignataire. 1715



vente d'une MAISON,

RUE CHERAVOYE. LE 21 DECEMBRE 1858, à dix heures du matin, devant M. le Juge-de-Paix des quartiers Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue d'Amay, LE NOTAIRE KEPPENNE, Procédera à la VENTE AUX ENCHÈRES, D'UNE MAISON SITUÉE A LIÈGE, RUE CHERAVOYE, PORTANT LE N. 478, Occupée par le sieur Libotte, Aux conditions à voir au bureau de Paix susdit, et en l'étude dudit notaire. 1703

location aux enchères

LES ADMINISTRATEURS DE LA CATHÉDRALE DE LIÈGE, EXPOSERONT EN LOCATION, au Bureau de la Recette, cloîtres St-Paul, par le ministère de M<sup>r</sup> DEBEVE, les

IMMEUBLES

DONT LE DÉTAIL SEIT : VENDREDI 28 DÉCEMBRE. COMMUNE DE GLONS.

27 verges grandes de TERRE EN DEUX PIÈCES, exploitée par Pierre Ory. — 2 bonniers 10 v. g. et 10 pet. en deux parcelles; locataires les enfants Péters. — 4 bonniers 6 v. g. 4 pet. en 7 parcelles; locataire Olyvier Watrin. — 12 v. g. 2 pet., par Tilman Dothée. — 1 bonnier, par Lambert Renard. — 9 v. g.; locataire Mathias Tilkin.

COMMUNE DE HOUTAIN. 18 v. g. 16 pet., locataire Joseph Stassinot de Roelenge. — 3 v. g., par Gérard Colson. — 1 bonnier 10 v. g. 6 pet., locataires la V<sup>e</sup> de Noël Charlier et Jean Bernard Troquay. 5 v. g. de Jardin, locataire Henri Lepot.

COMMUNE DE BASSENGE ET ROELANGE. 22 v. g., la V<sup>e</sup> de Mathieu Collée. — 30 v. g., locataire Mathieu Frankin. — 13 v. g. en deux parcelles, locataire Pierre Collée et Richard Bechet.

COMMUNE DE HERSTAL. 22 v. g. en deux pièces, locataire Renkin Joseph Croisier de Vottem.

COMMUNE DE VOTTEM. 10 v. g., locataire Jean Massart de Rocour. — 16 v. g. locataire Renkin Joseph Croisier.

COMMUNE D'ALLEUR. 2 bonniers 5 v. g. en deux pièces, exploitées par M. Clercx de Waroux.

COMMUNE DE VILLERS-L'ÉVÊQUE. 2 bonniers, locataire Gilles Lahaut. — 1 bonnier, locataire Gérard François.

COMMUNE D'ÉBEN-ÉMAEL. 2 bonniers 10 v. g. 4 parcelles, locataires, Paul et Jean Henket de Lanaye.

SAMEDI 29 DÉCEMBRE.

COMMUNE DE MONTEGNÉE. 25 v. g. en deux pièces, locataire M. Hellin.

COMMUNE DE VELROUX. 10 v. g. de TERRE, locataire, Lambert Heine. — 8 bonniers 14 v. g. en cinq pièces, sises commune de Bierset et Velroux, locataires, MM. Hellin. — 24 v. g., locataire J.-J. Pirlet.

COMMUNE DE JENEFTE. 2 bonniers 2 v. g. en trois pièces. — 5 bonniers 13 v. g. 17 pet. en six parcelles, exploitées par Lambert van Loubbeck.

COMMUNE DE LIMONT. 2 bonniers 2 v. g. en trois pièces, locataire Lambert Boyv.

COMMUNE DE BLERÉT. 14 v. g. 11 pet., locataire André Humblet.

COMMUNE DE FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER. 2 bonniers 5 v. g. locataire Godefroid Dor.

COMMUNE DE LANTREMANGE. 7 v. g. 10 pet. — 10 v. g., locataire la dame V<sup>e</sup> de Pierre Naveaux.

COMMUNE DE NOMALLE. 7 v. g. de TERRE, locataire Laurent Rose.

COMMUNE DE HANEFTE. 1 bonnier 6 v. g. 10 pet., locataire J.-J. Donceel.

COMMUNE DE VERLAINE. 28 v. g. de TERRE, locataire Antoine Joseph Bellefroid.

COMMUNE DE FIZE-LE-MARSAL. 11 v. g., locataire L. Renson.

COMMUNE DE LENS-SUR-GEER. 1 bonnier, locataire, Henri Joseph Coune. S'adresser pour les conditions au Bureau de la Recette, cloîtres St-Paul. 176

Le 22 JANVIER 1859, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, IL SERA PROCÉDE Par le ministère du notaire BOULANGER, en la demeure des Demoiselles PEROT, à Coronmeuse, commune de Herstal, A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES

dont la désignation suit, SITUÉS DANS LA SUSDITE COMMUNE, savoir : 1<sup>er</sup> Lot. Une TERRE de 21 ares 79 centiares (3 verges), situées en la Haute-Préalte, exploitée par la veuve Namotte. 2<sup>e</sup> Une de 15 ares (3 verges), sur le Mont, joignant au séminaire, tenue par Closset. 3<sup>e</sup> Une de 21 ares 79 centiares (5 verges), près du Cortil Jean deux Femmes, tenue par J. Radoux. 4<sup>e</sup> Une de 8 ares 71 centiares (2 verges), en lieu dit Horré, joignant à la veuve Courard, tenue par Pirnay. 5<sup>e</sup> Une de 4 ares 55 centiares (1 verge 1/4), en Rogievaux, tenue par J. Remy. 6<sup>e</sup> Une de 17 ares 45 centiares (4 verges), au Thier Bader, tenue par Delvaux. 7<sup>e</sup> Un PRÉ y joignant, audit lieu, ayant même contenance, tenue par Petitjean. 8<sup>e</sup> Une TERRE de 26 ares 15 centiares (6 verges), au Sérurier de la Ronse, joignant du Nord le chemin des hayes de Brouck. 9<sup>e</sup> Une dito de 21 ares 79 centiares (5 verges), située sur les Monts, tenant du couchant au séminaire, exploitée, ainsi que la précédente, par M. Sauveur. 10<sup>e</sup> Une dito de 26 ares 18 cent. (6 verges), située au Plat de Hareng, joignant au chemin de Visé, à MM. Copis et Thonnart. 11<sup>e</sup> Une dito de 25 ares 96 centiares (5 verges et 10 petites), située au Champ d'Epreuve, tenant d'un côté ledit Champ et d'un autre Melchior Lovinfosse. 12<sup>e</sup> Une plate-bande derrière Coronmeuse, d'un mètre 157 millimètres (4 pieds) sur une longueur de 26 mètres 260 millimètres environ 90 pieds, avec droit de planter des arbres à la muraille qui y joint, joignant d'un côté au sentier des Vignobles, de l'autre à la V<sup>e</sup> Duchesne. 15<sup>e</sup> Un COTILLAGE contenant 6 ares 54 centiares (1 verge 11 petites 5 pieds 4 pouces), audit lieu, joignant d'un côté le sentier des Vignobles, d'un autre Nicolas Dehousse, des deux autres à la veuve Duchesne. On peut prendre plus ample connaissance des joignants et aboutissants, ainsi que du cahier de charges et des titres de propriété en l'étude dudit notaire BOULANGER.

DEMANDE EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

DE HOUILLE. LA DEPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE. Vu ses arrêtés des 2 juillet 1856 et 21 juillet 1857, qui ordonnent la publication de la demande en extension de concession de mines de houille, formée, le 27 juin 1856, par les concessionnaires du charbonnage d'Yvoz, et comprenant des terrains dépendans de la commune de Flemalle-Haute. Vu la pétition desdits concessionnaires, en date du 14 décembre courant, par laquelle ils font connaître que cette demande s'étend aussi sur la commune de Mons et que c'est par omission de leur part que cette commune n'a pas été indiquée; Arrête: Les arrêtés des 2 juillet 1856 et 21 juillet 1857 précités, seront publiés et affichés, pendant quatre mois consécutifs, dans la commune de Mons. Toutes les dispositions de ces arrêtés seront exécutées et elles resteront obligatoires à l'égard de l'autorité communale de Mons. Mention du présent sera faite dans deux des journaux de la province; il sera aussi affiché dans les autres comprises dans la demande en extension. En séance à Liège, le 18 décembre 1858. Présents MM. Baron Vandensteen, gouverneur-président, Delfosse, Seronx, Hubart, Couvy, Lekeu et Warzée, greffier. Pour expédition conforme. Le greffier de la province de Liège, F. N. J. WARZÉE.

LA PROPRIÉTÉ

DE FRAGNÉE (Liège). Joignant à MM. Francotte, Fr. Mouton, à la ruelle du Vieux-Mayeur et au rivage de la Meuse, composé d'une Maison, N<sup>o</sup> 875, avec cour, étable, jardin et cottillage, d'environ 59 ares, n'ayant point été adjugée au prix offert de 20.000 frs., sera ultérieurement REEXPOSÉE en VENTE PUBLIQUE. Dans l'entretemps on peut traiter de gré-à-gré en s'adressant au notaire PAQUE, de cette ville. 172

EXTRAIT.

Par EXPLOIT du vingt décembre 1858, A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, pour suite et diligence de M. le ministre des travaux publics, attendu qu'il doit être opéré une emprise: 1. de trois ares quatre-vingt-cinq centiares, sur une parcelle de cottillage, indiquée et figurée sous le n. 161, section E, du plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2. de 17 ares 95 centiares, sur une parcelle de verger, figurée sous le n. 163, section E, du plan cadastral; 3. vingt ares 85 centiares sur une parcelle de cottillage, figurée sous le n. 162, du plan cadastral; 4. de trente ares nonante centiares, sur une parcelle de verger, figurée sous le n. 165, du plan cadastral; 5. de quatre ares 42 centiares, sur une parcelle de cottillage, portant le n. 166, section E, du plan cadastral, lesquels immeubles sont tous situés en la commune de Liège, et appartiennent à M. Lambert BOUGNET, propriétaire, domicilié à Liège; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire, sur les indemnités qui peuvent être dues du chef desdites emprises, assignation a été donnée audit Lambert Bougnet, à comparaitre le vingt-six décembre courant à l'audience du tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession des propriétés prémentionnées. Pour extrait conforme: EMONTS, avoué. 1766

BOURSES.

Table with columns for Paris, Amsterdam, and various exchange rates. Includes entries like 'Trois p. c.', 'Quatre p. c.', 'Cinq p. c.', 'Act. de la Banque', 'Obl. la vil. de Par.', 'Emprunt belge', 'Société Générale', 'Banque de Belgiq.', 'Mutualité'.

Table with columns for ANVERS, LE 21 DÉCEMBRE. Includes entries like 'ANVERS. Del. act.', 'Empr. de 48 mill.', 'Id. de 30 mill.', 'HOLL. Dette. activ.', 'Rente rembours.', 'AUTRICHE. Métall.', 'Lots de fl. 100.', 'P. H. 250.', 'P. H. 500.', 'POLOG. Lots fl. 500.', 'P. H. 500.', 'BRÉS. Em. L. 1854.', 'ESPAGNE. Ardoin.', 'Dette passiv. 1854.', 'Différée.', 'DANEMARC. E. Nott.', 'Dito à L.'.

Table with columns for BRUXELLES, LE 21 DÉCEMBRE. Includes entries like 'Dette active 2 1/2', 'Emp. Rothschild', 'Fin courant', 'Emp. de 50 mill.', 'Id. de 37 mil.', 'Emp. de 1852 (4)', 'Act. de la Soc. G.', 'Emp. de Paris', 'S. de Comm. de c.', 'B. de Belgique', 'C. de S. et Oise.', 'Hauts-Fourneaux', 'Banque Foncière', 'Idem.', 'Flenu', 'Hornu', 'Sclessin', 'Soc. Nationale', 'Levant du Flenu', 'Ongrée', 'Sars-Longcham', 'Chemin de Fer', 'Vennes', 'St-Léonard', 'Chatelmeau', 'Verrières', 'Bettaraves', 'Verrier de Charl.', 'L'Espérance'.

Table with columns for CHANGES. Includes entries like 'Amsterd. C. jours', 'Id. 2 mois', 'Rotterdam. C. jours', 'Id. 5 mois', 'Paris. C. jours', 'Id. 2 mois', 'Londres. C. jours', 'Id. 2 mois', 'Francfort. C. jours', 'Id. 5 mois', 'Bruxelles et Gand'.

Table with columns for BRUXELLES, LE 21 DÉCEMBRE. Includes entries like 'Brasseries', 'Tapis', 'Fer d'Ougrée', 'Mutualité', 'S. C. Bruges', 'Monceaux', 'Act. Réunies', 'Borinage', 'Huyoux', 'Papeterie', 'Lits de Fer', 'Banque Luxembourgeoise', 'Giville', 'Herve', 'Ch. de Fer de Col.', 'Ch. de B. M. et B.', 'Asphalt', 'Holl. Dette active', 'Losrenien inscrit', 'Autriche. Métalliq', 'Naples. C. Falcon', 'Espagne. Ardoin', 'Fin courant', 'Prime un mois', 'Différée de 1850', 'Idem de 1855', 'Passives', 'Brésil. E. de Roth', 'Rome. E. de 1854'.